



Conseil de quartier
 Saint-Sacrement
 Rapport annuel 2010



Mon
quartier
 j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

**CONSEIL DE QUARTIER
DE SAINT-SACREMENT
RAPPORT ANNUEL 2010**



Rapport annuel 2010

CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SACREMENT

Table des matières

MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	3
1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	
1.1 Sa composition au 31 décembre 2010.....	7
1.2 Son fonctionnement.....	7
2. LES PRINCIPAUX DOSSIERS	
2.1 La circulation dans le quartier	7
2.2 Les projets de développement immobiliers.....	8
2.3 Le rôle d'évaluation.....	9
2.4 Le zonage : le cas de la zone 16036Hb.....	9
2.5 Le plan de mobilité durable.....	11
2.6 Les référendums	11
3. LES ACTIONS DANS LE CADRE DU POUVOIR D'INITIATIVE DU CONSEIL DE QUARTIER	
3.1 Le concours de photographie	12
3.2 Les partenariats	12
3.2.1 Avec le Centre des Loisirs St-Sacrement.....	13
3.2.2 Avec le Collège François-Xavier Garneau	13
3.2.3 Avec le programme Défi-Climat	13
3.2.3 Avec l'Association des gens d'affaires	14
3.2.4 Avec les autres conseils de quartier de l'Arrondissement La Cité-Limoilou	14
3.3 Les communications avec les citoyens du quartier.....	15
3.4 Les appuis donnés par le conseil de quartier	16
4. LES ÉTATS FINANCIERS Annexe 1	17
5. CORRESPONDANCES Annexe 2	19
6. MÉMOIRE DU CONSEIL DE QUARTIER SAINT-SACREMENT SUR LE PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ DURABLE Annexe 3	26

MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux membres élus du Conseil d'Arrondissement La Cité-Limoilou et aux citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sacrement.

Les membres du conseil d'administration du Conseil de quartier sont heureux de vous présenter le sommaire des actions qui ont retenu plus particulièrement leur attention au cours de l'année 2010 et de vous faire part de certains enjeux majeurs reliés à leur champ d'action qui les ont interpellés au cours de l'année.

Notre mandat

Comme défini dans le guide de participation produit par la Ville de Québec intitulé *Mon quartier, j'y vis...j'y vois*, les responsabilités dévolues au Conseil de quartier sont de *faciliter la consultation du quartier et de stimuler son développement intégré et viable en émettant des avis, en prenant des initiatives et en soutenant la réalisation de projets pour améliorer la vie du quartier.*

Les requêtes du Conseil d'Arrondissement La Cité-Limoilou

C'est donc en réponse à ces mandats que le Conseil de quartier a été amené en 2010 à répondre à diverses demandes du Conseil d'Arrondissement La Cité-Limoilou, soit pour des projets d'amendement au zonage, soit pour la consultation des résidents sur des projets majeurs. On trouvera dans ce rapport les diverses actions tenues en ce sens durant l'année.

Nos initiatives et nos partenariats

Le Conseil de quartier a également pris des initiatives en fonction de son pouvoir d'initiative et il a poursuivi ses efforts dans le but d'enrichir les partenariats élaborés avec différents organismes et établissements du milieu. À titre d'exemple, le Conseil de quartier maintient depuis plusieurs années une collaboration étroite avec le Centre des loisirs Saint-Sacrement et l'Association des gens d'affaires de Saint-Sacrement et souhaite intensifier sa collaboration en particulier avec l'École Saint-Sacrement et le CEGEP Garneau.

Des appuis appréciés

Le conseil d'administration remercie le personnel de la Ville pour son appui constant et professionnel dans l'étude de plusieurs dossiers complexes, en particulier monsieur Jacques Faguy et madame Lydia Toupin qui nous ont soutenus fidèlement.

Enfin, nous tenons aussi à souligner le départ à la retraite de monsieur Jean Lavoie, directeur général de notre Arrondissement La Cité devenu La Cité-Limoilou, une personne que nous considérons avoir été à l'écoute de son milieu et nous souhaitons la bienvenue au nouveau directeur général, monsieur Djamil Moussaoui. Merci également aux autorités de la Ville pour le soutien professionnel et financier qui est apporté au Conseil pour l'aider à remplir son mandat.

Notre conseillère à l'animation et aux relations avec les citoyens, madame Pascale Therreault nous a quittés pour un autre emploi. Elle fut une collaboratrice très professionnelle et appréciée de tous. Nous souhaitons la bienvenue à madame Ginette Bergevin qui lui a succédé dans cette fonction d'appui au Conseil.

Nos remerciements vont en particulier à notre conseiller municipal, Yvon Bussièrès dont l'assiduité et la motivation pour les dossiers du quartier sont sans faille. Sa connaissance approfondie des dossiers de l'Arrondissement est un atout majeur à leur étude par le Conseil.

Des départs et des arrivées

Nous remercions mesdames Catherine Henquet et Lynda Blais et messieurs Pierre Bizier et Robert Fleury qui nous ont quittés le conseil d'administration en mars 2010 et les nouveaux membres qui se

jointes au conseil d'administration, soit mesdames Danièle Grondines, Marie-Ève Fortier et messieurs Martin Dumas et Jean-Christian Roy.

Le nouveau pavillon au parc Saint-Sacrement à nommer et en attente de son œuvre d'art public

Nous avons maintenant pignon sur rue au pavillon de service du parc Saint-Sacrement après avoir été hébergés par l'YWCA pendant plusieurs années. Nous considérons l'ajout de ce pavillon comme un plus pour le quartier et il semble déjà être très apprécié par les citoyens jeunes et moins jeunes qui le fréquentent. Nous offrons notre collaboration aux autorités municipales dans la recherche d'un nom pour cet établissement, ainsi que pour la réalisation de l'œuvre d'art qui devrait l'orne fièrement, et ce, dans l'esprit de la politique du 1 % pour l'intégration d'œuvres d'art dans les édifices publics.

Les dossiers de consultation

Comme mentionné précédemment, en 2010, à l'instar des années précédentes, le Conseil de quartier a été sollicité par d'importants dossiers de consultation pour des projets majeurs :

- Le projet du groupe Maurice pour la construction de résidences sur le terrain devant l'Hôpital Jeffrey-Hale dont nous attendons la mouture finale;
- Le projet du groupe Norplex pour le développement de la propriété de l'ancien collège Bellevue, projet en élaboration et pour lequel nous anticipons des séances de consultation des citoyens du quartier;
- Le développement en cours du projet de la SSQ Immobilier, la Cité verte.

La consultation, un processus important et perfectible

Le processus de consultation permet à la population de mieux comprendre les projets en élaboration et de se sentir partenaires dès leur amorce. Il permet, enfin nous le souhaitons, d'enrichir la réflexion des promoteurs ainsi que celles des décideurs municipaux. Ce processus comporte cependant sa part d'inconvénients et d'insécurité chez les citoyens qui anticipent parfois négativement ces changements, principalement celles et ceux qui en sont touchés de près. Nous croyons cependant, malgré les inquiétudes exprimées, que les citoyens cheminent et réagissent davantage en partenaires si toute l'information sur un projet leur est fournie surtout s'ils se sentent écoutés et respectés. Rares sont les consensus absolus, mais nous considérons qu'un processus de consultation adéquat est préférable à l'absence de consultation qui mène à des affrontements stériles. C'est ainsi que la définition de règles claires au départ sur la portée de la consultation contribue à la valeur du processus.

Ce processus pourrait être amélioré. Les commentaires qui suivent sont faits dans un esprit constructif et visent à favoriser le développement harmonieux de notre quartier. Nous croyons fermement que les citoyens du quartier sont à même de formuler des points de vue constructifs sur des projets qui se font dans leur quartier et qui ont un impact sur leur qualité de vie.

Tout d'abord, nous sommes d'avis que c'est dès le début d'un projet que doit s'instaurer une approche de collaboration étroite entre les autorités municipales et le Conseil de quartier. Il nous semble que c'est la meilleure façon de favoriser la qualité des projets de développement et leur réalisation. À titre d'exemple, la stratégie retenue pour le Projet de la Cité Verte mérite une note très positive. L'information a été rendue disponible rapidement, le promoteur a été présent à toutes les étapes de la consultation, les ressources de la Ville ont été aidantes et à l'écoute ce qui fait qu'à la fin, les citoyens connaissaient bien le projet et avaient contribué à l'améliorer. Ils se sont donc finalement majoritairement mobilisés en sa faveur, et ce, sans avoir le sentiment d'avoir été bousculés en raison d'un échéancier trop serré.

Nous déplorons que cette attitude de transparence et d'information continue n'ait pas toujours été et n'est pas toujours au rendez-vous. Rappelons le projet de la Champenoise qui a mis les membres de

l'exécutif du Conseil de quartier dans une situation des plus inconfortables et qui a mis en évidence les impacts d'un dossier mal ficelé avec un échéancier trop court. Ou encore, plus récemment, le projet du groupe Maurice, un projet de qualité, mais qui a mis les membres du conseil d'administration dans une situation embarrassante parce que finalement les modifications au projet, souhaitées par certains citoyens et qui auraient pu être proposées par le Conseil de quartier, ne pouvaient être prises en compte au risque d'en compromettre la réalisation ou de provoquer de longues et difficiles négociations entre les parties au projet.

Quant à la nouvelle construction au 820 Cardinal-Rouleau, elle a soulevé colère et inquiétudes chez ses voisins. Ce projet est cependant conforme au zonage. Nous remercions les autorités d'avoir accepté la demande des citoyens et du Conseil de quartier de décréter un moratoire pour cette zone. Également, le dossier du parc Gomin qui a été présenté aux citoyens qui croyaient être véritablement consultés au sujet d'un parc de voisinage dans leur quartier, alors que dans les faits les plans étaient pour ainsi dire finalisés et attachés. Les conseils de quartier de deux arrondissements concernés La Cité-Limoilou et Sillery-Sainte-Foy-Cap-Rouge ont encore une fois vécu un dilemme, soit d'appuyer le projet présenté ou bien de faire des commentaires visant à le modifier positivement, au risque qu'il soit remis sur la table à dessin, que les délais de réalisation en soient prolongés et peut-être que de l'argent soit gaspillé.

La participation des citoyens du quartier et de leur conseil d'administration permet une meilleure intégration d'un projet dans le milieu, l'adhésion éclairée des citoyens et permet aussi d'éviter un braquage inspiré par la crainte d'être dérangé par le projet, sans avoir eu le temps de se l'approprier. Mais d'abord, il faut que toute l'information requise soit disponible au bon moment et surtout qu'on évite de laisser croire aux personnes qu'elles sont consultées alors que parfois elles sont simplement informées.

Les conditions pour une consultation efficace et efficiente

Certaines conditions sont nécessaires pour que le Conseil de quartier joue un rôle véritablement utile et qu'il devienne un intermédiaire précieux dans l'élaboration et la réalisation de projets mobilisateurs qui contribuent au dynamisme et à la qualité de vie d'un quartier. Ainsi, le conseil d'administration du Conseil de quartier doit :

- Être en mesure d'obtenir toute l'information requise en temps opportun, afin d'éviter les préjugés négatifs et non fondés;
- Pouvoir s'accorder un temps de réflexion et d'appropriation du dossier;
- Disposer de principes qu'il a adoptés et sur lesquels il peut appuyer ses prises de décision. À cet effet, nous croyons que les orientations proposées dans le *Plan de mobilité durable*, lequel a fait l'objet de propositions de la part du Conseil de quartier lors de la consultation, seront de nature à enrichir les réflexions et à supporter les prises de décisions;
- Avoir les outils pour consulter sereinement en favorisant le dialogue entre les parties concernées, soit les citoyens touchés par le projet, les promoteurs et les gestionnaires municipaux;
- Être en mesure de tenir compte des résultats de la consultation.

Le projet du ministre Lessard : une nouvelle loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme et ses enjeux majeurs

Dans un autre ordre d'idée, mais qui n'est pas étranger à nos propos précédents, nous apprenions récemment l'intention de ministre Laurent Lessard de soumettre à l'Assemblée législative un projet qui aura pour titre : Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme lequel aura pour conséquence d'amender la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

Ce projet de loi introduirait entre autres des modifications au processus référendaire actuel auquel la ville de Québec est soumise depuis les fusions de l'an 2000. Selon un extrait officiel du résumé de l'avant-projet, dans les notes du ministère, « L'avant-projet de loi prévoit que l'entrée en vigueur de

certaines règlements d'urbanisme d'une municipalité locale est assujettie à l'approbation référendaire conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités; à l'égard de ces règlements, il prévoit également un processus spécifique de consultation publique préalable. Il prévoit par ailleurs la possibilité, pour le conseil de la municipalité, de délimiter dans le plan d'urbanisme des zones franches à l'intérieur desquelles aucune approbation référendaire ne serait requise».

Faut-il conserver amender ou oublier les référendums municipaux ?

Les opinions sont partagées au sujet de l'actuel processus référendaire. Des citoyens et plusieurs organismes impliqués dans l'aménagement du territoire, dont les conseils de quartier de l'Arrondissement Sillery-Sainte-Foy-Cap-Rouge ont exprimé ainsi leur avis dans une lettre adressée au ministre Lessard :

«Nous estimons que le référendum est encore l'instrument à privilégier en matière de démocratie municipale, un outil de démocratie directe et un rempart essentiel contre toute forme d'excès. Il s'agit en outre d'un moyen privilégié d'assurer auprès des citoyens une information complète et de qualité, en toute transparence. La démarche référendaire est généralement le lieu de débats ouverts où l'ensemble des opinions peut être exprimé et les divers intérêts confrontés. Enfin et contrairement à ce qu'on veut laisser croire, il y a autant sinon plus de référendums au niveau municipal qui aboutissent à un résultat positif. Nous croyons qu'actuellement et pour l'avenir, les enjeux de développement urbain sont et seront suffisamment considérables et imposants pour justifier une voie citoyenne toujours plus présente».

D'autres voies, telle celle de Jean-Paul L'Allier dans un mémoire à l'UMQ, qualifient le processus référendaire de processus kafkaïen. En effet, si le référendum peut constituer au niveau des objectifs un outil de démocratie au plan local, son processus est désuet et compliqué notamment par les étapes auxquelles il est soumis :

- Étape de qualification à l'instar d'une inscription sur une liste électorale afin de pouvoir se prononcer au moment d'un vote en signant une demande de participation à un référendum;
- Étape préalable de l'ouverture d'un registre, qui permet de valider l'appui ou le rejet du projet;
- Étape du vote comme dans une élection. Il faut se présenter au bureau de scrutin, le jour choisi pour le vote.

De plus, il faut souligner que le concept de zone désignée tient la route, mais celui des zones contiguës fait difficulté, car ces zones n'ont pas été prévues à des fins référendaires, mais pour d'autres considérations parfois adéquates et parfois presque farfelues.

En bref, nous croyons que des modifications s'imposent que l'on soit d'accord ou non quant à la nécessité absolue des référendums municipaux. Les membres du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Sacrement entendent donc s'impliquer dans le processus de consultation sur les modifications législatives proposées par le ministre Lessard.

En terminant, mes collègues et moi exprimons le souhait que les citoyennes et les citoyens du quartier participent en grand nombre au cours de l'année qui vient aux travaux de leur Conseil de quartier.

Le conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Sacrement

Par Le Président du Conseil, Jacques Alméras.

1- Le conseil d'administration

1.1 Sa composition (31 décembre 2010)

Le conseil d'administration du Conseil de quartier est composé des personnes suivantes :

M. Jacques Alméras	Président
M. Roger Boileau	Vice-président
M ^{me} Marie-Josée St-Germain	Trésorière
M ^{me} Sylvie Turcotte	Secrétaire
M. Martin Dumas	Administrateur
M ^{me} Marie-Ève Fortier	Administratrice
M. Marc Julien	Administrateur
M Jean-Christian Roy	Administrateur
M. Yvon Bussières	Conseiller municipal

Nos remerciements à mesdames Linda Blais et Catherine P. Henquet ainsi qu'à messieurs Pierre Bizier et Robert Fleury qui ont terminé leur mandat durant l'année 2010.

1.2 Son fonctionnement

Le conseil a tenu 11 réunions régulières au cours de l'année, en plus de l'assemblée annuelle qui a eu lieu le 17 mars 2010. Le conseil a également tenu plusieurs séances de travail, soit en comités pléniers ou en sous-comités. Sauf en juillet et août, le conseil se réunit tous les mois et les rencontres se tiennent au Pavillon de services du Centre des Loisirs St-Sacrement au 1360, boulevard de l'Entente.

Les assemblées régulières du Conseil sont publiques. La population est invitée à y participer par la rubrique « Agenda de la vie démocratique » du journal *Ma Ville, mon Arrondissement* ainsi que par le site Internet de la Ville de Québec, *Participation citoyenne*, sur lequel on retrouve notamment, en plus des rapports annuels du Conseil de quartier, les ordres du jour ainsi que les procès-verbaux de ses rencontres. Un avis public est aussi distribué de porte en porte dans les cas de consultations publiques et pour annoncer l'assemblée annuelle.

Au cours de la dernière année, la participation des résidents du quartier a été particulièrement manifeste lors de l'étude des dossiers suivants : la circulation dans le quartier et les problématiques reliées au zonage.

2. Les principaux dossiers

2.1 La circulation dans le quartier

C'est un dossier qui a continué cette année à retenir l'attention. Les plaintes et les demandes ont été au rendez-vous, souvent en lien avec la densification dans le quartier, mais aussi une tendance mise en évidence en matière de circulation : les citoyens sont soucieux de leur qualité de vie et souhaitent ralentir le trafic et limiter la circulation de transit.

En janvier 2010, le comité de circulation a identifié les problèmes de circulation sur lesquels une priorité a été mise. Pour la plupart, ces problèmes avaient été identifiés en 2009 par les citoyens, et étaient en cours de résolution. Parmi ceux-ci, nous retrouvons le dossier de la circulation autour de l'école St-Sacrement, celui des résidents de la rue Cardinal-Bégin en lien avec le RTC, divers problèmes identifiés sur l'axe est-ouest traversant le quartier (chemin Ste-Foy) et la difficulté de

pouvoir échanger avec les professionnels du secteur Transport de la ville pour trouver des solutions, l'excès de vitesse et le problème de sécurité dans les rues avoisinantes du Cégep Garneau. À ceux-ci s'ajoutaient un problème de pollution sonore pour les gens de la rue Calixa-Lavallée, une demande de permis de stationnement sur la rue Marie-Rollet (entre les rues Eymard et Marguerite Bourgeoys), la vitesse excessive également dans cette rue, la demande d'une meilleure visibilité des places de stationnement sur la rue Père-Marquette.

Le 13 octobre 2010, les membres du conseil rencontraient les fonctionnaires de la ville pour discuter des problèmes identifiés depuis quelque temps dans le quartier, afin de voir quelles solutions pourraient être apportées. Ces problèmes se résument à des problèmes de fluidité, de réaménagement et de synchronisation de feux de circulation, ainsi que d'une éventuelle nécessité de voies supplémentaires au coin du chemin Sainte-Foy. Les personnes rencontrées ont convenu de revoir par la suite, les membres du Conseil de quartier pour échanger sur les options possibles à ces problèmes. Tous les problèmes identifiés par le Conseil de quartier et les citoyens sont maintenant documentés dans un plan d'action, et un suivi est fait avec les responsables de la ville. Cet exercice se poursuivra au cours de l'année 2011.

2.2 Les projets de développement immobilier

Le visage de Saint-Sacrement est appelé à se modifier dans les prochaines années par le développement de différents projets immobiliers. Plusieurs ont d'ailleurs retenu l'attention du Conseil de quartier en 2010 et ont suscité l'intérêt des citoyens.

En avril, des projets domiciliaires qui ont fait l'objet de nombreuses discussions au Conseil de quartier dans les dernières années, soit la Cité Verte et Bellevue, ont nécessité une demande d'opinion sur leur zonage respectif afin d'y apporter des modifications qui allaient dans le sens des plans d'ensemble présentés aux citoyens antérieurement.

Le projet de construction du Groupe Maurice, qui avait fait l'objet de discussions informelles au Conseil de quartier en 2009, s'est concrétisé. En juin s'est tenue une consultation publique au sujet d'une modification au zonage pour permettre au Groupe Maurice de construire deux bâtiments en hauteur en avant de l'hôpital Jeffrey-Hale. La demande a été approuvée avec des recommandations issues des commentaires ressortis de la consultation.

Par ailleurs, le Conseil de quartier a aussi été interpellé dans certains dossiers de constructions ou de rénovations majeures. La demande de modification au zonage du CHSLD sur le coin des rues Muir et Painchaud pour l'ajout d'un 5^e étage a été refusée par le Conseil de quartier de la Cité-universitaire. Les citoyens de Saint-Sacrement habitant sur les rues limitrophes se sont sentis interpellés et le Conseil de quartier a donc joint ses efforts à ceux du Conseil voisin. La Ville de Québec a finalement donné son aval aux rénovations, malgré le désaccord des citoyens du secteur.

Le nouveau projet de condominiums au 820 Cardinal-Rouleau a aussi suscité l'intérêt des citoyens. Il a d'ailleurs mené à une réflexion sur le zonage dans les secteurs résidentiels du quartier, comme il l'est précisé dans la section suivante (rôle d'évaluation et zonage).

En plus du développement immobilier, le paysage urbain a aussi retenu attention. Les projets de réaménagement du parc Saint-Sacrement ou de création du parc Gomin ont été présentés au Conseil de quartier. Les résidents ont ainsi eu l'occasion de soumettre leurs recommandations. La mobilisation citoyenne a d'ailleurs permis de faire du parc Gomin, un parc de voisinage comme le souhaitaient les habitants du secteur.

Le Conseil de quartier a été interpellé sur plusieurs dossiers de développement immobilier et urbain en 2010. D'ailleurs, certains projets seront à suivre... Bellevue a suscité beaucoup d'intérêt de la part des citoyens qui souhaitent rencontrer le promoteur pour se familiariser avec le projet et avoir l'occasion de faire des recommandations. De plus, le projet Cohabitat Québec, qui a été présenté aux citoyens en septembre, devra éventuellement faire l'objet d'une consultation publique pour une modification au zonage pour y implanter entre 36 et 40 logements de propriétaires occupants ayant chacun une habitation privée tout en se partageant des aires communes, et ce, sur le terrain du 1650 Louis-Jetté.

Le Conseil de quartier Saint-Sacrement entend donc rester à l'affût des développements pour la prochaine année en étant proactif puisque ces dossiers interpellent de façon particulière les citoyens du quartier.

2.3 Le rôle d'évaluation

Pour répondre à des demandes de citoyens, lors de sa réunion régulière du 3 février 2010, le Conseil de quartier recevait messieurs Sylvain Rochette et Éric Racine, responsables à la Ville du dossier de l'évaluation foncière qui ont présenté et remis aux participants un document portant sur les *Rôles d'évaluation foncière 2010-2011-2012 de l'agglomération de Québec*. Ce document contient une synthèse des informations présentées verbalement lors de cette rencontre. On le retrouve, ainsi que d'autres documents relatifs au même sujet, sur le site Internet de la Ville au chapitre consacré aux *citoyens, dossier, taxes et évaluation*. Lors de cette rencontre, monsieur Racine a tout d'abord rappelé la différence entre la taxation et l'évaluation. Voici quelques faits saillants de cette présentation :

- L'évaluation 2010-2011-2012 prend sa source d'un portait pris en juillet 2008;
- Le principe à la base de l'approche de l'évaluation : l'équité entre les citoyens;
- L'évaluation des 160 000 propriétés de la Ville, qui couvre trois années, a été faite au cours de la même année par neuf évaluateurs agréés, soutenus par des techniciens qualifiés, et ce, selon une approche scientifique utilisant selon le cas l'une des trois méthodes reconnues. Cette évaluation est basée sur des dispositions légales et réglementaires;
- Une propriété n'est pas réévaluée en cours de cycle, à moins qu'elle n'ait fait l'objet de travaux majeurs ou à la suite d'une analyse après sa vente permettant de conclure que celle-ci peut être considérée comme significative du point de vue de l'évaluation;
- Enfin, l'augmentation du rôle d'évaluation à la Haute-Ville est plus élevée que dans certains autres secteurs, notamment en raison d'une augmentation importante de la valeur des terrains dans ce secteur en raison de leur rareté.

Cette rencontre, au cours de laquelle les ressources de la Ville ont répondu avec un très grand professionnalisme aux questions des citoyennes et des citoyens présents a permis de clarifier les principaux éléments de ce dossier complexe.

2.4 Le zonage : le cas de la zone 16036Hb.

Au cours de l'été 2010, des citoyens des rues Cardinal Rouleau et Raymond Casgrain apprirent que la résidence du 820, sise sur un lot double de la même rue, avait été vendue à un promoteur pour construire un complexe de 14 mètres de hauteur et de 16 logements, au maximum de la hauteur permise par le zonage. Soucieux de protéger à la fois leur qualité de vie (hauteur supérieure aux autres résidences familiales de la rue, plusieurs arbres coupés, bruit et circulation accrus, etc.) et la valeur marchande de leur maison, ils rédigèrent un plaidoyer et une pétition en opposition au projet.

À sa réunion régulière du 1^{er} septembre, le conseil d'administration du Conseil de quartier entend leur cas, reçoit leur pétition et, après discussion, adopte les résolutions suivantes :

1. Transmettre au Conseil d'Arrondissement notre appui à la démarche des citoyens et lui demander d'organiser une rencontre à trois (CQSS, citoyens et promoteur) pour tenter de convaincre le promoteur de revoir son projet afin qu'il corresponde davantage au bâti architectural et environnemental de cette rue du quartier.
2. Demander au Conseil d'Arrondissement de réviser rapidement les normes de la zone 16036Hb afin de prévenir la réalisation d'autres projets de construction semblables au 820, rue Cardinal Rouleau.
3. Étendre l'examen des normes aux autres zones du quartier Saint-Sacrement qui présentent les mêmes enjeux, de nous les faire connaître et d'amorcer une démarche afférente afin que d'éventuels projets correspondent davantage au bâti architectural et environnemental actuel du quartier.
4. Constituer au sein du CQSS un comité d'examen des normes de la zone 16036Hb intitulé «comité sur le zonage» et composé des personnes suivantes : Roger Boileau, responsable et vice-président CQSS, Marie-Josée Saint-Germain, trésorière CQSS, Jean-Christian Roy et Marie-Ève Fortier, administrateurs CQSS, Pierre Lefebvre et Martin Roy, résidents de la zone.

C'est ainsi que dans une lettre datée du 7 septembre 2010 envoyée à la présidente du Conseil d'Arrondissement La Cité-Limoilou, madame Suzanne Perreault, le Conseil de quartier transmet les raisons de son appui à la démarche des citoyens et ainsi que les résolutions adoptées le premier septembre. (Voir cette lettre en annexe 2)

À la suite de cette démarche le 27 septembre 2010, le Conseil d'Arrondissement décrète un moratoire de 150 jours pour la zone concernée (résolution CA1-2010-0356) et mandate «la Division de la gestion du territoire de préparer un projet de modification au Règlement de l'Arrondissement [...] sur l'urbanisme afin de formuler des recommandations sur les outils d'encadrement à mettre en place, le cas échéant, afin d'assurer une mise en valeur des caractéristiques du milieu bâti existant.». Ce faisant, le Conseil d'Arrondissement répond seulement à la seconde résolution du Conseil de quartier, qui est de revoir le zonage pour la zone visée.

Entretemps, suite à trois réunions de travail et des visites des rues concernées, le comité du Conseil de quartier sur le zonage met de l'avant une proposition susceptible d'enrayer la répétition du cas du 820 Cardinal Rouleau. Cette proposition est entérinée par le Conseil de quartier à sa réunion du 1^{er} décembre 2010. Cette résolution, envoyée le 8 décembre à la présidente du Conseil d'Arrondissement, madame Verreault demande :

1. D'établir à 8 mètres la hauteur maximale des bâtiments des deux nouvelles zones à même la zone 16036Hb et limiter à trois le nombre de logements par habitation;
2. D'étendre ces deux normes à l'ensemble des rues et avenues de la zone 16036Hb à l'exception des deux quadrilatères suivants :
 - a. les bâtiments compris entre l'Avenue des Jésuites (à l'ouest) et l'Avenue Joffre (à l'est);
 - b. les bâtiments compris entre l'Avenue Calixa-Lavallée (à l'ouest), l'Avenue Belvédère (à l'est) et la Rue Père Marquette (au nord);

Pour les bâtiments compris dans ces deux quadrilatères, établir à 10m la hauteur maximale permise et limiter à quatre le nombre de log/habitation;

3. D'autoriser le Conseil de quartier à tenir une consultation publique sur ces propositions dès le mois de janvier 2011. (Voir cette lettre en annexe 2)

Les travaux se poursuivent depuis le début de l'année 2011. Une consultation publique devrait se tenir sur un projet de règlement de changement de zonage pour ce secteur au cours des premiers mois de l'année 2011.

2.5 Le *Plan de mobilité durable*

En juin 2010, la ville déposait son projet de *Plan de mobilité durable*. Du point de vue de la circulation, le plan vise à réduire la part de l'automobile dans les déplacements et ainsi développer un système de transport public efficace, structuré et plus respectueux de l'environnement. Des consultations publiques ont été tenues les 21, 22 et 25 septembre 2010 et une consultation particulière, en lien avec l'axe de transport actif et collectif (projet de la piste cyclable) reliant la colline Parlementaire à l'Université Laval, a également eu lieu le 28 septembre 2010.

Suite à ces consultations, les membres du comité de circulation ont écrit un mémoire pour faire valoir leur point de vue sur les principes de développement urbain ressortant du plan de mobilité durable, lequel a été présenté par mme Sylvie Turcotte et m. Marc Julien de l'exécutif du Conseil de quartier lors d'une séance publique qui a eu lieu le 6 octobre 2010. Les membres étaient, de façon générale, en accord avec la majorité des recommandations qui y étaient proposées. Le plan de mobilité durable est vu de façon positive par les membres du conseil, celui-ci apparaît même être un outil précieux sur lequel ceux-ci pourront se baser pour le traitement des demandes des concitoyens du quartier dans le futur.

Concernant le projet de la piste cyclable, les membres du conseil sont en faveur de prime abord avec le concept de Bike Boulevard sur la rue Père-Marquette et souhaitent être associés dès le début des travaux quant à l'aménagement de cette piste qui traverse tout le quartier Saint-Sacrement. Les mémoires déposés sont regroupés dans un recueil sur le site de la ville de Québec. Les membres du Conseil de quartier attendent avec impatience la publication du *Plan de mobilité durable* de la Ville remanié en fonction des résultats de la consultation. Celui-ci devrait être connu en début d'année 2011. En annexe 3 du présent document, on retrouve le mémoire présenté par le Conseil de quartier le 6 octobre lors de la journée d'audiences publiques.

2.6 Les référendums

Lors de sa rencontre de juin, les membres du Conseil de quartier ont été amenés à se prononcer sur la pertinence de mener un débat sur la question des référendums ainsi que sur un appui à donner aux citoyens et aux organismes impliqués dans l'aménagement du territoire dont les Conseils de quartier de l'Arrondissement Sillery-Sainte-Foy-Cap-Rouge, lesquels avaient exprimé leur avis dans une lettre adressée au ministre Lessard. Pour plus de détails, voir page 5 du présent rapport.

Le ministre des Affaires municipales n'ayant pas accédé à la demande de la Ville de Québec de modifier la loi sur les référendums, une intervention du Conseil de quartier sur ce sujet devenait caduque. Cependant, les membres convenaient que le système actuel ne sert pas bien la démocratie et que des changements devraient y être apportés afin de réaliser un véritable travail avec les citoyens concernés par les changements, tout en permettant à la Ville de prendre les décisions selon ses responsabilités. À cet effet, on considérait inspirant le rapport L'Allier sur le sujet.

3. Les actions dans le cadre du pouvoir d'initiative du Conseil de quartier

3.1 Le concours de photographie

Lancé le 17 juin 2010 sous le thème *Saint-Sacrement prend la pose au fil des saisons*, ce concours amateur de photo visait à renforcer les liens d'appartenance chez celles et ceux qui résident dans le quartier Saint-Sacrement. Les photographes amateurs étaient invités à faire découvrir au jury les saisons dans leur quartier à travers les gens, les lieux, les paysages ou les scènes de vie qui les touchent et qui symbolisent leur attachement envers Saint-Sacrement.

Les participants avaient jusqu'au 30 septembre pour soumettre leurs photos. Le jury du concours a évalué les 63 photos reçues selon leurs qualités artistiques et techniques, ainsi que selon leur respect du thème du concours. C'est ainsi que 22 de ces photos ont été sélectionnées, agrandies, encadrées et exposées d'abord au Centre des loisirs Saint-Sacrement et, à partir du 16 décembre à la bibliothèque Collège-des-Jésuites. La population a été invitée à voter pour sa photo préférée aux deux endroits.

Le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Sacrement remercie les participantes et les participants au concours, les membres du jury, messieurs Jacques Alméras, Antoine Godbout et Duy Tan Nguyen ainsi que ses commanditaires sans lesquels cette activité n'aurait pu avoir lieu. Vous pouvez aller voir les photos finalistes au www.saint-sacrementprendlapose.com.

C'est le 7 décembre 2010 qu'a eu lieu au Centre des Loisirs Saint-Sacrement le dévoilement des gagnants du concours amateur. Cette activité s'est déroulée en présence des représentants des commanditaires du concours qui, par leur générosité, ont permis de remettre des prix totalisant 1000 \$ aux participants dont les photos ont été primées par le jury, ainsi qu'à l'auteur de la photo ayant reçu le plus de votes du public.

Gagnant du premier prix du jury pour sa photo *Magnifiques couleurs d'automne d'un arbre mature, rue Barrin*, M. Guillaume Simard a reçu un montant de 300 \$ accordé par la Caisse populaire Bellevue. Le deuxième prix a été décerné à Mme Lucille Saint-Denis qui a reçu un bon d'achat d'une valeur de 150 \$ offert par les marchands du quartier membres de l'Association des gens d'affaires du quartier Saint-Sacrement, ainsi qu'un certificat cadeau de 100 \$ du Centre des Loisirs Saint-Sacrement. Messieurs Guillaume Simard et David Montée, dont les photos ont obtenu la même note, ont mérité le troisième prix. Chacun a reçu un certificat cadeau de 100 \$, l'un offert par La Pharmacie Boissinot, Thiffault et l'autre, par La Quincaillerie Saint-Sacrement.

La photo ayant gagné le prix du public, *Randonnée d'hiver, Marguerite-Bourgeoys*, a permis à son auteur, M. Daniel de Pablo Urias, de recevoir une bourse de 200 \$ offerte par le conseiller du quartier Saint-Sacrement-Belvédère, M. Yvon Bussièrès.

Enfin, pour remercier les personnes du public qui ont voté, le Conseil de quartier Saint-Sacrement a remis un bon d'achat de 25 \$ de chez Archambault à deux personnes dont les coupons de vote ont été choisis au hasard parmi près de 600 bulletins de vote déposés pour le concours.

3.2 Les partenariats

Il convient de préciser d'entrée de jeu que l'un des rôles d'un conseil de quartier identifié par la Ville est de : «mobiliser les personnes du quartier de même que les organismes qui y travaillent et à encourager la collaboration entre eux». C'est dans cette optique que le Conseil avait identifié dans

son plan d'action annuel l'objectif suivant, soit de « Consolider les partenariats avec les organismes habituels du milieu ». Voici des actions effectuées dans ce contexte.

3.2.1 Avec le Centre des Loisirs de St-Sacrement

Le Centre des Loisirs de St-Sacrement est un acteur important dans le quartier autant au niveau des loisirs que par ses partenariats avec différents acteurs du milieu.

Depuis maintenant 10 ans, le Conseil a collaboré ou donné leur appui au Centre dans plusieurs projets : les spectacles en plein air, les concerts de Noël, la construction de la nouvelle salle communautaire, etc.

C'est cependant les partenariats du Centre dans son milieu qui ont conduit à la présence du directeur du Centre à siéger sur le Conseil en tant que représentant établissements commerciaux, industriels, institutionnels et communautaires du milieu. Cette implication du directeur devrait permettre de maximiser les efforts dans l'atteinte de l'objectif de consolider les partenariats habituels du milieu et le développement de nouveau partenariat.

Finalement, il est à souligner l'excellente collaboration avec le Centre pour l'utilisation de locaux pour les réunions du Conseil ainsi que pour certains soutiens, notamment pour la réalisation du concours de photos 2010 organisé par le Conseil de quartier.

3.2.2 Avec le Collège François-Xavier-Garneau

Amorcé l'an dernier à partir de notre appui à leur démarche de construction d'une surface synthétique extérieure multisports, ce partenariat vise à intensifier les liens du CQSS avec cette importante institution scolaire située dans notre environnement. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 2010, des contacts ont été faits avec monsieur Luc Lafontaine, sociologue, afin qu'il retienne le quartier Saint-Sacrement comme laboratoire dans le cadre de ses cours. D'autres avenues de collaboration seront explorées dans l'année qui vient en regard d'activités culturelles, sportives ou communautaires.

3.2.3 Avec le Programme Défi-Climat.

C'est en mars 2009 que le Conseil de quartier, à son assemblée générale annuelle, avait annoncé son intention d'adhérer à la campagne Défi Climat, et ce, en tant qu'organisme. Rappelons que l'objectif de ce programme est de démontrer l'engagement social et environnemental du conseil qui reconnaît l'urgence d'agir sur le plan environnemental.

L'engagement envers ce programme a été maintenu en 2010 et le thème de l'assemblée générale de mars 2010 a porté sur ce sujet. Monsieur Sébastien Giguère, un environnementaliste québécois engagé dans le programme Défi-Climat, a fait une conférence sur les changements climatiques dont l'auteur est l'environnementaliste et ancien vice-président américain, monsieur Al Gore.

À la fin de l'année 2010, les membres du conseil d'administration convenaient de sa pertinence de poursuivre leur engagement dans le programme en misant davantage sur des actions qui sont complémentaires aux mandats des conseils de quartier, notamment en rendant visible sur le site internet du Conseil de quartier, le sigle du programme ainsi que sur différents documents préparés par le conseil lorsque cela sera pertinent.

Le site Internet du projet WWW.deficlimat.qc.ca est aussi accessible dans la rubrique Conseil de quartier de St-Sacrement sur le site Internet de la Ville de Québec.

3.2.4 Avec l'Association des Gens d'Affaires de Saint-Sacrement

En 2010, les relations avec l'Association des Gens d'Affaires ont été limitées en raison de la restructuration de celle-ci. Les informations ont cependant continué à circuler entre les deux entités via leur représentant sur le Conseil de quartier. Cela a d'ailleurs été le cas dans le dossier de circulation. L'année 2011 s'annonce cependant fort positive puisque l'Association des Gens d'Affaires a dernièrement conclu une entente avec le Centre des loisirs pour que l'agent de développement du Centre investisse quelques heures par semaine pour favoriser le développement de l'Association et les échanges entre les membres et avec le milieu.

Par ailleurs, il est à souligner que le Conseil a continué de maintenir d'excellentes relations avec différentes institutions, organismes ou entreprises du quartier. Pensons au Collège François-Xavier-Garneau et son projet de nouveau pavillon ainsi que l'école St-Sacrement et son projet de construction d'un nouveau gymnase. Ces possibilités de partenariats avec des institutions scolaires ou autres organisations du quartier s'avèrent riches de possibilités. Elles seront poursuivies et intensifiées.

3.2.5 Avec les autres Conseils de quartier de l'Arrondissement La Cité-Limoilou

Depuis quelques années, en de rares occasions, les présidents des Conseils de quartier de la ville de Québec étaient convoqués par les fonctionnaires de la ville pour faire le point sur divers sujets, mais en particulier sur la politique qui encadre les activités de ces Conseils.

Depuis la fusion de l'Arrondissement La Cité avec celui de Limoilou, les présidentes et les présidents des neuf conseils de quartier de ce nouvel arrondissement ont décidé de se réunir sur une base régulière. Poussés par le dynamisme des Conseils et avec le souci de partager à la fois leurs défis, leurs moyens d'action, leurs initiatives et leurs préoccupations, les présidents des Conseils souhaitent notamment que davantage de formation soit offerte aux membres bénévoles des Conseils. Ils souhaitent également une meilleure écoute de leurs élus et que ceux-ci précisent leurs attentes à l'endroit des Conseils de quartier.

Les présidents ont convenu d'échanger sur leur plan d'action respectif ainsi que sur leur analyse de certains projets d'ensemble de la Ville, tels : l'avenir du bassin Louise et le développement du port de Québec; l'avant-projet de loi par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire; la politique de densification du territoire de la Ville et son impact sur la protection et la mise en valeur du patrimoine municipal; enfin, sur le rôle que l'Arrondissement confie à ses Conseils pour des consultations publiques et la position délicate dans laquelle se retrouvent parfois les conseils d'administration des Conseils de quartier lors de celles-ci.

Afin de soutenir des projets conjoints, la création d'un Fonds d'initiative commune ou de formation a été proposée par les présidents des Conseils de quartier de l'arrondissement. Cette proposition vise l'engagement d'un montant de 300 \$ de chaque conseil de quartier. Les membres du Conseil de quartier ont appuyé cette proposition et engagé cette somme à même le budget 2010.

Par ailleurs, il arrive que des dossiers conjoints, soit en raison d'une proximité de territoire ou d'intérêts communs, suscitent des échanges avec un ou plusieurs autres Conseils de quartier de notre arrondissement ou d'autres arrondissements. Par exemple, une demande accrue de ce type de logement a incité le promoteur à demander une modification de zonage permettant d'ajouter un 5^e étage au bâtiment complété récemment et abritant le CHSLD au 880, avenue Painchaud. En tant que quartier limitrophe à ce projet d'agrandissement situé sur le territoire du conseil de quartier de la Cité-Universitaire, deux membres du Conseil de quartier ont participé aux consultations publiques

tenues les 21 et 28 avril 2010. Malgré les réticences des citoyens et l'ambivalence des membres du Conseil de quartier de la Cité-Universitaire, le projet a reçu le feu vert du Conseil d'Arrondissement. Le parc Gomin, traité précédemment, en est un autre exemple. Enfin, à la fin de l'année 2010, le Conseil de quartier a entrepris une réflexion sur le quartier historique de Sillery en réponse à une demande de ce Conseil de quartier.

3.3 Les communications avec les gens du quartier

Ce dossier, amorcé l'an dernier, vise à établir des moyens de communication plus fréquents, variés et stables avec les citoyens du quartier et particulièrement les nouveaux arrivants. Le travail a porté cette année sur les facettes suivantes :

a. Le présentoir

Nous avons convaincu l'Arrondissement de faire l'achat d'un comptoir mobile (type *Expand*) pour compléter le présentoir semi-circulaire Neptune (8 x 10 pi), déjà en leur possession, et de deux tabourets surélevés. De son côté, le Conseil de quartier a fait l'acquisition de deux panneaux d'identification intitulés «*Conseil de quartier Saint-Sacrement*» et a financé l'agrandissement de sept photographies issues du concours de photo de 2009 pour orner le présentoir. Le tout fut utilisé à l'occasion de la Fête des récoltes (29 août) et la Fête familiale d'hiver (6 février). Cette initiative permet aux membres du CA du Conseil d'avoir un rapport direct et non formel avec les citoyens et de distribuer la documentation disponible.

b. Les dépliants suivants sont disponibles pour le présentoir

- «Mon quartier, j'y vis... j'y vois !»
- «Appel de candidatures et assemblées annuelles»
- «Église du Très-Saint-Sacrement»
- «Médiation de quartier»
- «Le service de médiation de quartier»
- «Épinglons la punaise»

c. Des études sur le quartier sont disponibles au secrétariat du Conseil de quartier

(Ces documents devraient être disponibles aussi à la bibliothèque municipale ou aux archives de la ville)

Nous avons fait cette année l'acquisition de cinq études portant sur le quartier :

- Lamarre, Jules, *L'aménagement d'un quartier et la raison du plus fort : l'exemple de la paroisse Saint-Sacrement de Québec*. Notes et documents de recherche, no. 20, mai 1984, Département de géographie, Université Laval, 1984, 171 p.
- Ville de Québec, Service de l'urbanisme et Option Aménagement, filiale du groupe Dessau, *Mise en valeur du centre de quartier St-Sacrement*, Québec, avril 1995, (n.p.).
- Laflamme, Pierre, recherche marketing Inc., *Étude de marché, secteur d'affaires Saint-Sacrement, diagnostic de la fonction commerciale*. Montréal, 1996, 89 p et annexes.
- Laflamme, Pierre, recherche marketing Inc., *Documents annexes. Les résultats des enquêtes. Centre d'affaires Saint-Sacrement*. Montréal, 1996, (n.p.).

- Ville de Québec, Service de la culture, du loisir et de la vie communautaire, *Caractéristiques générales du quartier Saint-Sacrement*, Québec, novembre 1999.
- Centre de développement économique urbain (CDÉU), Division de l'aménagement du territoire, *Portrait – Quartier Saint-Sacrement*. Juillet 2000, 19 p.

d. Des projets de dépliants en cours de réalisation qui seront disponibles en 2011

- Boileau, Roger, *Profil démographique et socio-économique de la population du quartier Saint-Sacrement. Recensements de 1986, 1996 et 2006*, (à partir des données de Statistiques Canada reprises par la Division de l'urbanisme, Service d'aménagement du territoire de la Ville de Québec).
- Ganjavie, Amir, *Design urbain et santé publique, quartier Saint-Sacrement*, 2009.
- Lebel, Alexandre et Michael Cantinotti, *Cartographie conceptuelle de l'activité physique et de l'alimentation, le cas du quartier Saint-Sacrement*, 2009.

3.4 Les appuis donnés par le Conseil de quartier

Le conseil d'administration du Conseil de quartier a été sollicité à trois reprises durant l'année pour appuyer certains projets présentés par différents organismes. C'est ainsi qu'en mars 2010, le Conseil de quartier Saint-Sacrement approuvait par résolution le principe d'une maison des jeunes pour le quartier Saint-Sacrement. En septembre 2010, les membres convenaient par résolution d'appuyer une demande de l'YWCA auprès de Service Canada pour la mise en place d'un jardin sur le toit de l'établissement où loge l'organisme. Dans ces deux cas, une lettre a été envoyée aux requérants leur mentionnant cet appui. Enfin, en décembre 2010, le Conseil de quartier assistait à une première présentation d'un projet de construction d'un nouveau gymnase à l'école Saint-Sacrement. Le Conseil de quartier pourrait être sollicité au cours de l'année 2011 pour signifier son appui formel au projet aux autorités municipales

4- Le rapport financier

Voir annexe 1

5- Les correspondances

Voir annexe 2

6- Le document de présentation du mémoire du Conseil de quartier Saint-Sacrement sur le projet de Plan de mobilité durable

Voir annexe 3

CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SACREMENT
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2010

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SACREMENT

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 763	1 173
 Passif et actif net		
Actif net		
Créditeurs	615	624
Subvention reportée	670	--
	1 285	624
Non affecté	478	549
	1 763	1 173

Au nom du Conseil de quartier de Saint-Sacrement :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SACREMENT

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec		
Fonctionnement	1 000	1 500
Projet	5 030	1 219
Autre	500	
	<u>6 530</u>	<u>2 719</u>
Charges		
Fonctionnement	2 174	171
Projets	4 427	2 265
	<u>6 601</u>	<u>2 436</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	(71)	283
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>549</u>	<u>266</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>478⁽¹⁾</u>	<u>549</u>

⁽¹⁾ Conformément à la résolution # 10-11-11 du conseil d'administration du Conseil de quartier, une somme de 300 \$ est réservée à même les sommes non affectées pour les besoins éventuels du Fonds d'initiative commune des conseils de quartier créé par les présidents des Conseils de quartier de l'Arrondissement La Cité-Limoilou.

CORRESPONDANCES DU CONSEIL DE QUARTIER



Le 7 septembre 2010

Madame Suzanne Verreault
Présidente de l'Arrondissement La Cité-Limoilou
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

Madame Verreault,

À l'occasion de sa réunion régulière du 1^{er} septembre dernier, notre conseil d'administration a été informé de la transformation imminente de la résidence du 820, rue Cardinal-Rouleau en un complexe de quatre étages et de 16 logements par la compagnie Platinum.

Nous avons entendu les représentants des résidents de cette rue et des rues avoisinantes qui manifestèrent de façon unanime à la fois leur profond désaccord à l'égard de cette transformation d'une résidence familiale en complexe multi-logements et leur ressentiment envers les autorités municipales qui ont permis qu'un tel projet puisse être autorisé.

Nous avons décidé d'appuyer leur protestation, car l'analyse de ce cas d'espèce fait ressortir une tendance qui nous inquiète grandement : la densification «aveugle» des rues de notre quartier au détriment des résidences familiales existantes. Le Plan directeur du quartier (2001) justifie et renforce notre démarche puisque son premier objectif, relatif à l'aménagement urbain, précise la nécessité de «favoriser la venue de familles dans le quartier» (p. 56), car :

- «La population actuelle [du quartier] est plus âgée que la moyenne de la Ville» (p. 19);
- «60 % des ménages sont non familiaux, c'est-à-dire qu'ils sont constitués de personnes seules ou qui ne forment pas une famille» (p. 21);
- «La Ville a la volonté de favoriser la venue de familles dans les quartiers centraux» (p. 32);
- «Les trois quarts de l'offre résidentielle sont composés de logements dans des immeubles à appartements. Les maisons unifamiliales constituent 9,7 % du bâti résidentiel, les maisons jumelées, 4,5 %, les maisons en rangée 0,9 % et les duplex, 7,3 %» (p. 38).

Rappelons que ces constats datent déjà de dix ans!

Nous tenons à préciser que notre conseil de quartier ne s'oppose pas de façon systématique à toute densification urbaine sur son territoire. Notre implication proactive dans les dossiers de la Cité verte, du projet antérieur de Notre-Dame-de-Bellevue et celui plus récent du Groupe Maurice sur le terrain de l'hôpital Jeffrey-Hale témoignent de notre ouverture envers ce processus urbanistique. Ces projets importants se déploient toutefois en périphérie du quartier

le long d'un axe routier important et surtout ils ne démolissent pas d'habitations familiales viables.

Le cas du 820, rue Cardinal-Rouleau est différent. Il initie un processus pernicieux de densification «aveugle» au cœur même du quartier dans des rues à caractère résidentiel et familial et non en périphérie. C'est ce processus nouveau que nous voulons enrayer. C'est pourquoi nous joignons notre voix à celle des citoyens directement concernés par le biais des deux résolutions issues de notre dernière réunion que nous joignons à cette lettre et qui précisent nos attentes à votre égard.

Recevez, madame la présidente, l'expression de notre espoir d'un règlement satisfaisant de ces deux dossiers.



Roger Boileau, vice-président
Conseil de quartier de Saint-Sacrement

c. c. : Monsieur Jean Lavoie, directeur de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou
Monsieur Jacques Faguy, directeur de la Division de la gestion du territoire
Monsieur Yvon Bussièrès, conseiller du district électoral Saint-Sacrement-Belvédère
Monsieur Guy Perreault, représentant des résidents de la rue Cardinal Rouleau et des rues avoisinantes

Québec, le 8 décembre 2010

Madame Suzanne Verreault
Présidente de l'Arrondissement La Cité-Limoilou
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

Objet : Modification du Règlement de zonage de la zone 16036Hb du quartier Saint-Sacrement

Madame Verreault,

Le 27 septembre 2010, le Conseil de l'Arrondissement La Cité-Limoilou acceptait d'imposer un moratoire dans deux nouvelles zones au sein de la zone 16036Hb (résolution CA1-2010-0356). Il mandatait aussi la Division de la gestion du territoire pour étudier le cadre bâti de l'ensemble de la zone 16036Hb et formuler des recommandations sur les outils d'encadrement à mettre en place afin d'assurer une mise en valeur des caractéristiques du milieu bâti existant.

À la suite de cette décision, le Conseil de quartier Saint-Sacrement s'est doté d'un comité ad hoc composé de membres du conseil et de citoyens afin d'étudier les termes de cette résolution et formuler des propositions. Nous tenons, par la présente, à vous faire part des éléments retenus et des conclusions ou propositions auxquelles nous sommes arrivés.

Considérant notre désir de protéger la mixité actuelle du patrimoine bâti du quartier, laquelle est de plus en plus menacée par la pression immobilière au profit d'appartements en copropriété, position soutenue également par l'Association provinciale d'habitation du Québec - région de Québec (APCHQ)¹;

Considérant notre désir de protéger le caractère patrimonial de plusieurs résidences unifamiliales (maisons de style plain-pied, à étage, duplex, etc.) qui témoignent de l'architecture urbaine du quartier qui s'étale sur près de cent ans;

Considérant que les grands projets en cours (Cité Verte, Jeffrey-Hale, Allées de Bellevue) et d'autres de moindre importance (Cohabitat Québec) augmenteront grandement le ratio *habitations/hectare* dans notre quartier;

Considérant qu'un grand nombre de citoyens résidant dans la zone 16036Hb ont exprimé leur désaccord avec le zonage actuel dont la hauteur maximale est fixée à 14 mètres, à l'exception, temporairement, des nouvelles zones visées par le moratoire;

Considérant qu'une telle hauteur facilite le remplacement de maisons isolées par des appartements en copropriété, comme le démontre le cas récent du 820 Avenue Cardinal-Rouleau;

Considérant les pressions croissantes qui s'exercent sur les propriétaires de maisons isolées pour qu'ils vendent leur propriété au profit d'appartements en copropriété haut de gamme de petites dimensions, réduisant ainsi le nombre de familles avec enfants dans le quartier;

Considérant que la survie des trois écoles primaires du territoire du quartier repose présentement sur l'apport d'enfants résidant en dehors du quartier;

Considérant la présence éventuelle d'une piste cyclable favorable aux déplacements sécuritaires des enfants;

Considérant la diminution du pourcentage d'enfants de moins de 14 ans dans le quartier entre 1986 (8,7% de la population)² et 2006 (6,8%)³ susceptibles de fréquenter ces écoles, fragilisant d'autant l'existence de ces institutions;

Considérant l'augmentation du pourcentage de ménages privés dans le quartier ne comptant qu'une à deux personnes, entre 1986 (80,8% des ménages)² et 2006 (85,4%)³;

Considérant qu'en 2006, seulement 16,2% des constructions résidentielles étaient de type maison individuelle non attenante ou maison jumelée ou en rangée ou appartement duplex, type de construction plutôt favorable aux familles avec enfants, contre 83,6% de type appartement immeuble de plus ou moins 5 étages³;

En conséquence, globalement, notre position vise à privilégier un type de zonage qui protégerait non seulement les habitations actuelles de la zone 16036Hb qui ont un caractère familial (grands logements) mais viserait aussi à en augmenter le nombre afin de sauvegarder la mixité résidentielle et démographique du quartier laquelle nous tient à cœur malgré la tendance contraire actuelle;

En conséquence, et plus précisément, le Conseil de quartier Saint-Sacrement propose :

- (1) d'établir à 8 mètres la hauteur maximale des bâtiments des deux nouvelles zones (voir annexe 1) à même la zone 16036Hb et limiter à trois le nombre de logements par habitation;
- (2) d'étendre ces deux normes à l'ensemble des rues et avenues de la zone 16036Hb à l'exception des deux quadrilatères suivants (voir annexe 2) :

(a) les bâtiments compris entre l'Avenue des Jésuites (à l'ouest) et l'Avenue Joffre (à l'est);

(b) les bâtiments compris entre l'Avenue Calixa-Lavallée (à l'ouest), l'Avenue Belvédère (à l'est) et la Rue Père Marquette (au nord);

Pour les bâtiments compris dans ces deux quadrilatères, établir à 10 mètres la hauteur maximale permise et limiter à quatre le nombre de logements par habitation;

- (3) d'autoriser le Conseil de quartier à tenir une consultation publique sur ces propositions dès le mois de janvier 2011.

Instauré le 27 septembre dernier, ce moratoire d'une durée de 150 jours en sera déjà au 96^e jour le 1^{er} janvier prochain. Compte tenu de caractère particulier du mois de décembre, moins propice aux sessions de travail, nous nous empressons de vous faire connaître notre position en espérant que ce dossier puisse être réglé de façon satisfaisante pour les citoyens et dans les délais impartis.

Recevez, Madame Verreault, l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Roger Boileau, vice-président
Conseil de quartier Saint-Sacrement
Responsable du comité sur le zonage

cc. : Monsieur Djamil Moussaoui, directeur de l'Arrondissement de la Cité-Limoilou
Monsieur Jacques Faguy, directeur de la Division de la gestion du territoire
Monsieur Yvon Bussièrès, conseiller du district électoral Saint-Sacrement-Belvédère

-
1. *Journal Habitation*, vol. 16, no. 3, du 14 au 17 octobre 2010.
 2. Barette, Jean-Pierre, Fortin, René, Tellier, Jean-Yves, *Profil statistique des quartiers de Québec*, OMDEQ, c.1991.
 3. Division de l'urbanisme du Service de l'aménagement du territoire de la ville de Québec (sous la direction de), *Données de Statistiques Canada 2006*, Novembre 2007.

